



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du
Premier ministre, chargée
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 31 octobre 2024

Personne en charge du dossier :
Carrilho Patrick
☎ 247 - 82946

SCL : PET 3343 - 681 / nb-sp

Objet : Pétition n°3343 – Aide militaire à des pays en guerre.

Monsieur le Président,

En guise de réponse à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 25 septembre 2024, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position commune de Madame la Ministre de la Défense et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à l'égard de la pétition n° 3343 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

La Ministre de la Défense

Luxembourg, le 31 octobre 2024

n. réf.: DEF-2024-007216

Madame Elisabeth Margue
Ministre déléguée auprès du Premier
ministre
Chargée des Relations avec le
Parlement

Service Central de Législation

Par courriel à : procedure@scl.etat.lu

Objet: Pétition n°3343 – Prise de position commune

Madame la Ministre déléguée,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la prise de position commune en réponse à votre demande relative à la pétition n°3343.

Veillez agréer, Madame la Ministre déléguée, l'expression de ma considération distinguée.

Yuriko Backes
Ministre de la Défense

Annexe : *Prise de position de Madame la ministre de la Défense et de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur par rapport à la pétition n°3343*



Prise de position de Madame la ministre de la Défense et de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur par rapport à la pétition n°3343 du 11 septembre 2024

Le Luxembourg, en tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, s'engage toujours en faveur de la défense de l'ordre international fondé sur des règles.

La guerre d'agression non-provoquée, injustifiable et illégale que la Russie a lancée contre l'Ukraine est non seulement contraire à cet ordre international, sur lequel repose le système de la coopération internationale pacifique, mais également aux principes qui assurent la paix, la stabilité et la sécurité dont profite également le Grand-Duché.

Soutenir un pays contre une attaque injustifiable et illégale n'est ni contraire aux bonnes relations internationales, à la base desquelles figure la solidarité entre pays pacifiques, ni aux principes éthiques.

La politique de soutien militaire, politique et humanitaire du Luxembourg envers l'Ukraine, qui exerce son droit à la légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, est pleinement en ligne avec notre attachement aux principes des bonnes relations entre peuples. Cette politique reflète une approche dirigée par des considérations éthiques et des obligations morales.

Le Luxembourg s'engage également en faveur de la résolution négociée du conflit en ligne avec les principes internationaux reconnus, notamment ceux de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies.

Luxembourg, le 29 octobre 2024